



Formation



Auxiliaire de
puériculture



SÉLECTION POUR L'ENTRÉE EN FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE 2023

CURSUS PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE



Présentation de la sélection

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation. Les pièces constituant le dossier de sélection sont listées page 3.

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

Places offertes

Le nombre de places ouvertes au sein de chaque institut de formation ne peut excéder la capacité d'accueil autorisée. Cette limite ne s'applique pas aux candidats inscrits dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience professionnelle.

10 % des places sont proposées aux agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière. Leur sélection est organisée par leurs employeurs. Les places non pourvues à l'issue de la sélection sont réattribuées aux autres candidats.

Calendrier de la sélection

Période d'inscription	Du lundi 04 juillet au vendredi 07 octobre 2022 minuit
Date limite de dépôt des dossiers de candidature	Vendredi 07 octobre 2022
Jury de sélection : examen des dossiers + entretien	Du lundi 10 octobre au lundi 14 novembre 2022
Communication des résultats	Mardi 22 novembre 10h
Validation de l'inscription par les candidats	Jusqu'au jeudi 01 décembre 2022
Rentrée	Du 02 janvier au 06 janvier 2023



Dossier de sélection

Le dossier comporte les pièces suivantes :

Le candidat classe chaque pièce de son dossier de sélection dans l'ordre ci-dessous :

- 1° Une pièce d'identité. Les titres de séjour pour les ressortissants hors Union européenne doivent être valide pour toute la période de la formation ;
- 2° Une lettre de motivation manuscrite ;
- 3° Un curriculum vitae ;
- 4° Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages ;

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Pratique des outils numériques
	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
Capacités organisationnelles	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre. 5° Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ;

- 6° Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale ;
- 7° Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- 8° Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation ;
Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.
 - Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien prévu à l'article 2.
 - « Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral »
 Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française.
- 9° Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.

a. Liste principale et liste complémentaire

Sont admis dans la limite de la capacité d'accueil autorisée, les candidats possédant les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation, conformément aux attendus nationaux définis ci-dessus.

Le jury de sélection établit un classement des candidatures retenues au regard des conditions requises. Chaque institut établit une liste principale et une liste complémentaire des candidats admis.

Lorsque la liste complémentaire n'a pas permis de pourvoir l'ensemble des places offertes, le directeur de l'institut de formation concerné peut faire appel, dans la limite des places disponibles, à des candidats inscrits sur la liste complémentaire d'autres instituts, restés sans affectation à l'issue de la procédure d'admission dans ceux-ci. La priorité est accordée aux candidats admis dans les instituts de la région.

b. Affichage des résultats et confirmation d'inscription en formation

Les résultats comportant la liste des candidats admis en formation sont affichés au siège de l'institut de formation du dépôt de dossier et publiés sur internet, dans le respect des conditions en vigueur de communication des données personnelles des candidats.

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats. Il dispose d'un délai de sept jours ouvrés (hors samedi, dimanche et férié) pour valider son inscription en institut de formation en cas d'admission en liste principale. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Cursus de formation

Formation en apprentissage : Durée de la formation 16 mois

Le choix du type de formation est à effectuer à l'inscription et sera définitif : cocher la case correspondante à votre choix de cursus « initial » Si vous ne souhaitez pas vous inscrire en cursus initial vous devez utiliser un autre dossier de sélection.



Auxiliaire de
puériculture

Reports

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription n'est valable que pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis. Par dérogation, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

1° soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité, de report d'un contrat d'apprentissage ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;

2° soit, de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

Information importante

Il est très important de porter la plus grande attention aux données personnelles (nom, prénoms et surtout adresse) indiquées sur la fiche d'inscription. En effet, ces informations vont servir à l'envoi du courrier de résultat. Indiquez le plus d'informations utiles (Bâtiment, n° d'appartement, nom de la personne chez qui vous résidez...). Vérifiez bien que votre nom figure sur la boîte aux lettres de l'adresse que vous nous communiquez.

Il est également impératif que vous signaliez au secrétariat de l'Institut de Formation tout changement dans vos coordonnées (en cas de déménagement, de changement de numéro de téléphone...).

Conditions médicales

L'admission définitive est subordonnée à la :

1° A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France. »

2° A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical d'aptitude établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession,

3° **Vaccination COVID** : production au plus tard le jour de la rentrée, d'un passe vaccinal complet valide (instruction interministérielle du 7 septembre 2021 relative à la mise en oeuvre de l'obligation vaccinale pour les étudiants et élèves en santé).

Règlement Général pour la Protection des Données

Nous collectons des données personnelles vous concernant qui font l'objet d'un traitement informatisé. La base légale de ce traitement est l'intérêt légitime de la Croix-Rouge française et le respect de ses obligations légales (Article 6 du RGPD et Arrêté du 16 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture modifié). Elles sont utilisées par la Croix-Rouge française pour la gestion de votre dossier d'inscription au concours d'entrée en formation d'auxiliaire de puériculture et sont à usage exclusif de la Croix-Rouge française. Elles sont conservées par nos soins pendant 5 ans puis supprimées excepté dans le cas où vous intégrez l'institut de la Croix-Rouge française auquel cas elles sont transférées vers notre logiciel de gestion de votre scolarité. Par ailleurs, vos nom et prénom pourront être diffusés sur l'Internet. Vous pouvez vous y opposer à tout moment en vous adressant l'IFAP CRF de ROMAINVILLE – 120 avenue Gaston Roussel – 93230 ROMAINVILLE. Le responsable de traitement est le Président de la Croix-Rouge française et, par délégation, le Directeur général. Le Délégué

à la protection des données personnelles peut être contacté au siège de la Croix-Rouge française au 98, rue Didot - 75014 Paris ou DPO@croix-rouge.fr.

Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant au Directeur de l'Institut de Formation Sanitaire et Social à l'adresse suivante : IRFSS Croix-Rouge Française de ROMAINVILLE – 120 avenue Gaston Roussel – 93230 ROMAINVILLE.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Coût de la formation

Frais d'inscription à la formation	GRATUIT
Coût de la scolarité complète pour la voie par l'apprentissage	0 € - Pris en charge par l'employeur



INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE DE ROMAINVILLE

FICHE D'INSCRIPTION - RENTRÉE de JANVIER 2023

Pièces à joindre à la fiche d'inscription

Le **dossier complet** est à déposer à l'**IFAP CROIX-ROUGE FRANÇAISE DE ROMAINVILLE**

1. **Dépôt sur place** : Ce dépôt doit être effectué à l'institut durant les horaires d'ouvertures (8h30 à 16h30) et **au plus tard le Vendredi 07 Octobre 2022.**
2. **Envoi par courrier postal** : Pour des raisons pratiques, notamment pour les candidats dont le lieu de résidence est éloigné, le dossier d'inscription peut être envoyé par courrier postal à :

IFAP ROMAINVILLE
120 Avenue Gaston Roussel
93230 ROMAINVILLE

Les candidats qui envoient leur dossier par courrier postal doivent prendre les dispositions nécessaires pour que celui-ci soit réceptionné au plus tard le Vendredi 07 Octobre 2022 (en prenant en compte le délai d'acheminement).

Pour s'assurer de la date de réception de leur dossier adressé par courrier postal, les candidats disposent de plusieurs options

- Soit le dossier peut être envoyé en courrier recommandé avec accusé de réception, l'accusé de réception attestant de la date de réception.
- Soit le dossier peut être envoyé en courrier simple.

Quel que soit le mode choisi par le candidat, dépôt sur place ou envoi postal, aucun dossier ne sera accepté s'il est réceptionné au-delà de cette limite du Vendredi 07 Octobre 2022.

- Conformément aux dispositions de l'article L221618 du code de la consommation, le candidat ayant adressé son dossier d'inscription par voie postale dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation. Ce délai court à compter du lendemain de la réception de son dossier d'inscription. À cet effet, un formulaire de rétractation à adresser en recommandé avec accusé de réception est accessible en suivant le lien suivant : <https://irfss-idf.croix-rouge.fr/Divers/retractation>

Pour rappel : Pièces à joindre à la fiche d'inscription

- La **fiche d'inscription** dûment complétée, datée et signée ; pages 7 et 8
- Une photocopie de la **carte nationale d'identité** (recto-verso) en cours de validité ou d'un titre de séjour valide pour toute la période de la formation.
- Une lettre de motivation manuscrite ;
- Un curriculum vitae ;
- Un document manuscrit relatant au choix de l'étudiant, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages;
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français;
- Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale;
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).

En cas de non-respect de la complétude du dossier, celui-ci ne sera pas recevable et ne sera pas traité.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : Vendredi 7 octobre 2022

TOUT DOSSIER RECEPTIONNE APRÈS CETTE DATE NE SERA PAS TRAITÉ ET SERA RETOURNÉ AU CANDIDAT



INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE DE ROMAINVILLE



Cursus par la voie de l'Apprentissage

1. Vous avez choisi de vous inscrire dans le groupement des 2 Instituts de formation de la Croix Rouge française d'Ile de France
2. Vous pouvez émettre 2 vœux dans le même groupement (liste ci-après) par ordre de priorité ; si vous n'émettez qu'un seul vœu vous devez cocher la case « aucun » pour le deuxième vœu.

Attention le dossier d'inscription à constituer est à déposer auprès de l'Institut de votre vœu n°1

Instituts de Formation Auxiliaire de Puériculture - Croix Rouge Française Ile de France

IFAP Croix-Rouge française MANTES LA JOLIE 11 Boulevard Sully 78200 Mantes-la-Jolie. Tél. : 01.30.33.59.49

IFAP Croix-Rouge française ROMAINVILLE 120 avenue Gaston Roussel 93230 Romainville. Tél. : 01.41.60.21.30

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance : / ___ / ___ / ___ /

Vœu Numéro1 :

Vœu Numéro 2 :

Pas de vœu n°2


INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE DE ROMAINVILLE
Cursus par la voie de l'apprentissage
FICHE D'INSCRIPTION - RENTRÉE de JANVIER 2023

Renseignements généraux

N° de Dossier :

NOM DE NAISSANCE :	
NOM d'USAGE :	
Nom utilisé dans la vie courante lorsqu'il diffère du nom de naissance : nom de son époux ou nom de son épouse, double nom (nom de ses parents ou nom des deux époux accolés...)	
PRÉNOM :	
DATE DE NAISSANCE /__ __/ __ __/ __ __/	SEXE /__ __/ F pour Féminin – M pour Masculin
LIEU DE NAISSANCE	DÉPARTEMENT DE NAISSANCE /__ __/ __ __/
ADRESSE	
CODE POSTAL VILLE.....	
TELEPHONE PORTABLE :	
E-MAIL :	
INSCRIT A POLE EMPLOI :	
<input type="checkbox"/> OUI N° IDENTIFIANT	date d'inscription : /__ __/ __ __/ __ __/ <input type="checkbox"/> NON

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées sur cette fiche. J'accepte sans réserve le règlement qui régit les épreuves et déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments d'information portés dans les 7 pages du dossier d'inscription.

Date et signature du candidat (ou de son représentant légal pour les mineurs) :

<p>CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION (ne pas remplir)</p> <p><input type="checkbox"/> Fiche d'inscription</p> <p><input type="checkbox"/> Photocopie du document d'identité</p> <p><input type="checkbox"/> Dossier</p>
